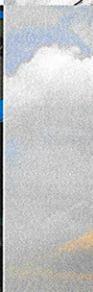
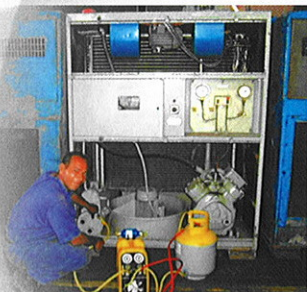




Programme bilatéral d'Environnement Canada
dans le cadre du Protocole de Montréal :

*Dix ans de coopération internationale
fructueuse pour l'élimination
progressive des substances
appauvrissant la couche d'ozone*



Nous célébrons en 2003 le dixième anniversaire du Programme bilatéral mis sur pied par Environnement Canada dans le cadre du Protocole de Montréal. Ce programme prend appui sur des projets de soutien, des partenariats et des transferts de technologie destinés à protéger la couche d'ozone par l'élimination progressive des substances qui concourent à sa destruction partout dans le monde. Privilégiant une coopération efficace avec les gouvernements étrangers, les organismes des Nations Unies et les industries environnementales, le Programme a contribué à l'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone dans plus de quinze pays en développement.

ENV 150

Rég. Québec Biblio. Env. Canada Library



38 503 222



Le Protocole de Montréal et le Fonds multilatéral : une réussite environnementale

En 1987, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, établi sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a été signé par 24 pays, ce qui a marqué le lancement officiel d'une action visant à protéger la couche d'ozone de la terre. Le Protocole, qui comporte des objectifs et des échéanciers pour éliminer graduellement les substances appauvrissant la couche d'ozone, a maintenant été ratifié par 183 pays. Réussite environnementale remarquable, il a permis de réduire la production et la consommation annuelles des substances appauvrissant la couche d'ozone d'au moins un million de tonnes et il sert de modèle aux nouveaux traités environnementaux.

Vu que la plupart des pays industrialisés mettent en œuvre des programmes d'élimination progressive, on se tourne maintenant vers les pays en développement, qui sont encore de gros consommateurs des substances les plus dommageables pour la couche d'ozone.

Le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal est le principal instrument financier qui aide les pays en développement à réduire la quantité de substances appauvrissant la couche d'ozone qu'ils utilisent. Le Fonds est financé par des contributions annuelles des pays industrialisés. Il est géré par un Secrétariat situé à Montréal, au Canada, ainsi que par un comité exécutif composé de quatorze Parties au Protocole de Montréal qui sont élues à tour de rôle.

Les projets financés par le Fonds multilatéral ont jusqu'ici permis d'éliminer la production et la consommation annuelles de plus de 180 000 tonnes de substances appauvrissant la couche d'ozone dans le monde en développement. Les principaux pays consommateurs tels que la Chine, le Mexique, la Thaïlande et la Turquie ont maintenant beaucoup moins recours à ces substances.

Les substances les plus courantes qui appauvrissent la couche d'ozone sont les chlorofluorocarbones (CFC), qui sont utilisés dans les appareils de réfrigération et de climatisation, les produits à base de mousse, les solvants et les aérosols. Parmi les autres substances, mentionnons les halons, utilisés dans les systèmes d'extinction des incendies, le tétrachlorure de carbone, utilisé dans les solvants et divers procédés industriels et le bromure de méthyle, qui sert à la fumigation. Le Protocole de Montréal prévoit l'élimination progressive complète de la plupart de ces substances dans les pays en développement avant 2010, mais on continuera de consommer quelques substances plusieurs années après cette date.

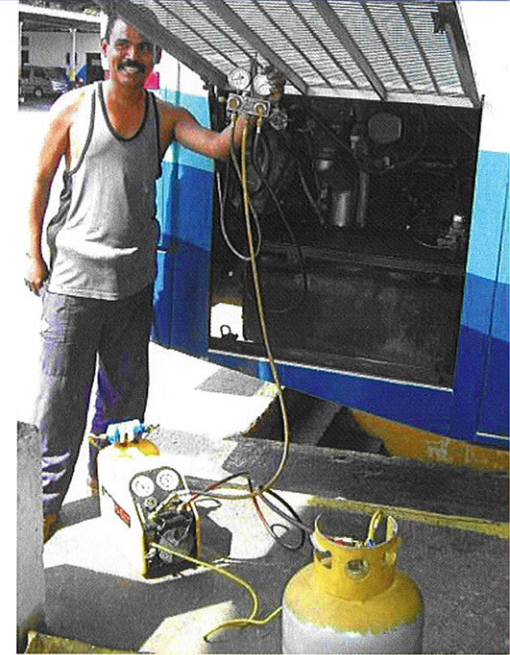
Programme bilatéral d'Environnement Canada dans le cadre du Protocole de Montréal

Le Canada respecte ses engagements à l'égard du Fonds multilatéral grâce à l'Agence canadienne de développement international qui effectue des transferts financiers et à Environnement Canada qui participe à des projets bilatéraux. Fort du savoir-faire et de l'expertise stratégique d'experts canadiens et internationaux, Environnement Canada et un pays partenaire tentent en collaboration de trouver des produits pour remplacer les substances appauvrissant la couche d'ozone et des solutions pour réduire l'utilisation de celles-ci.

En moyenne, environ 1 000 000 \$ CAN sont affectés chaque année à la réalisation de divers projets dans des pays comme le Bénin, la Bolivie, le Brésil, le Burkina Faso, le Chili, la Chine, la Colombie, le Cuba, l'Inde, la Jamaïque, le Kenya, l'Uruguay et le Venezuela ainsi que dans plusieurs petits états des Caraïbes.



◀ Cours sur les bonnes pratiques de réfrigération à Santiago, au Chili.



▲ Technicien qui récupère et recycle les CFCs d'un autobus à la Havane, Cuba.

CFC : plans de gestion des frigorigènes (PGF)

Au cours des premières années (1994-1996), le Programme a surtout servi à financer des ateliers de sensibilisation et de petits projets pilotes. Depuis la fin des années 1990, on a mis l'accent sur les plans de gestion des frigorigènes – des stratégies complètes pour éliminer progressivement les CFC qui servent à l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation.

Les PGF ont pour but d'élaborer des politiques et des règlements visant à restreindre l'importation et l'approvisionnement de CFC, de montrer aux techniciens en réfrigération comment réduire les émissions de CFC des appareils, de mettre en place des techniques de récupération et de recyclage des CFC et d'enseigner aux agents des douanes des méthodes de détection et d'identification afin de contrôler le commerce des substances appauvrissant la couche d'ozone.

Le Programme bilatéral du Protocole de Montréal contribue actuellement à la réalisation de neuf PGF, principalement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Plusieurs PGF sont aussi exécutés en partenariat avec le Programme OzoneAction du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Les PGF ont connu un succès considérable, car chacun d'eux est adapté aux besoins du pays où il est mis à exécution. À Cuba, par exemple, l'un des frigorigènes choisis comme substitut aux CFC est un gaz d'hydrocarbures produit sur place. De plus, des contributions additionnelles de l'État allemand et du Fonds d'action du Canada pour le changement climatique permettent à Cuba de recevoir de l'aide pour purifier les gaz d'hydrocarbures afin d'améliorer sa capacité de refroidissement et son efficacité.

Un autre succès a aussi été obtenu : la réduction de la consommation de CFC dans plusieurs pays. Les techniciens en réfrigération n'ont plus autant besoin de nouveaux approvisionnements en CFC puisqu'ils bouchent des fuites, modifient les systèmes pour qu'ils fonctionnent avec d'autres produits et récupèrent, recyclent et réutilisent les CFC.

- Les mesures prises par la Jamaïque ont si bien porté fruit que le pays prévoit éliminer complètement la consommation de CFC d'ici 2006, quatre ans avant l'année fixée par le Protocole de Montréal.
- Après la mise en œuvre de PGF, l'Uruguay a réduit la consommation de CFC utilisés pour l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation d'environ 25 pour 100, et Sainte-Lucie, d'environ 50 pour 100.
- Récemment, des PGF ont été lancés en Bolivie et au Chili, deux pays qui se sont engagés à réduire les CFC de 85 pour 100 d'ici 2007.

Le Programme bilatéral repose sur l'expertise et la technologie de divers intervenants. Par exemple, l'Institut canadien du chauffage, de la climatisation et de la réfrigération a formé des techniciens et les précieux conseils et l'expertise de divers fonctionnaires d'Environnement Canada ont contribué à la formation d'agents des douanes et à l'élaboration de politiques et de règlements. Des fournisseurs d'équipement ont procuré des appareils de récupération et de recyclage des CFC ainsi que des outils spécialisés pour détecter et colmater les fuites de CFC qui proviennent des systèmes de réfrigération.



▲ Apprendre à reconnaître des bouteilles contenant des CFC.



▲ Atelier sur l'élaboration d'un plan de gestion des halons destiné aux pays anglophones des Caraïbes, Port of Spain, Trinité et Tobago.



▲ Démonstration de récupération et de recyclage de halons à Delhi, en Inde



Gestion et stockage des halons

Les halons sont des substances puissantes qui détruisent l'ozone. On en trouve dans les systèmes d'extinction des incendies fixes et portatifs. Étant donné que certains halons sont encore jugés essentiels à une protection efficace contre les incendies, le Protocole de Montréal autorise certaines utilisations. Pour éliminer la dépendance à l'égard de nouveaux approvisionnements en halons, de nombreux pays ont établi des programmes de stockage qui leur permettent de récupérer les halons affectés à des applications non essentielles, de les régénérer et de les utiliser à des fins essentielles.

- Au Venezuela, le Programme bilatéral a contribué à la création d'un programme de stockage des halons, y compris une installation centralisée de recyclage et de régénération. Grâce à ce projet, le pays a éliminé l'importation de nouveaux halons.
- En coopération avec Environnement Australia, Environnement Canada a mis en train un projet semblable en Inde, qui s'est engagée à interdire la consommation de nouveaux halons à la fin du projet.
- Le Programme bilatéral coopère également avec le PNUE à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de gestion du stockage des halons dans les Caraïbes anglophones.

Remplacement du bromure de méthyle

Le bromure de méthyle est une substance toxique qui appauvrit la couche d'ozone. On l'utilise dans la fumigation des sols et des denrées pour contrôler les ravageurs et les insectes. En Chine, le Programme bilatéral a fait la preuve que la terre de diatomées peut remplacer le bromure de méthyle, et on s'appête à faire une démonstration semblable au Kenya. Le Programme bilatéral collabore aussi avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à la mise sur pied d'un projet de remplacement du bromure de méthyle en Indonésie.

Pour plus de renseignements :

Philippe Chemouny, Gestionnaire
 Programme du Protocole de Montréal
 Division de la coopération technologique internationale
 Direction générale pour l'avancement
 des technologies environnementales
 Environnement Canada
 351, boul. Saint-Joseph
 Gatineau, (Québec) K1A 0H3
 Canada
 Tél. : (819) 997-2768
 Téléc. : (819) 997-8427
 Courriel : philippe.chemouny@ec.gc.ca

www.ec.gc.ca

